



## FORMATION DES BENEVOLES DES ASSOCIATIONS

### DROIT DES ASSOCIATIONS

- PROGRAMME DES FORMATIONS
- MODALITÉS D'INTERVENTION
- CONDITIONS TARIFAIRES

THEMES PROPOSES	DATES
<b>THEME 1 - CADRE JURIDIQUE DE LA LOI 1901, ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE</b>	<b>9 JUIN 2017</b>
<b>THEME 2 - RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE DES ASSOCIATIONS ET DE LEURS DIRIGEANTS</b>	<b>15 JUIN 2017</b>

## **THEME 1 - CADRE JURIDIQUE DE LA LOI 1901, ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE**

**Durée : 6h**

**Date : 9 juin 2017**

### **Objectifs :**

- Identifier le cadre juridique de la loi 1901 et des réglementations applicables aux associations
- Choisir la répartition des fonctions la plus adaptée au sein de l'association, le rôle des instances de direction, ainsi que les modalités de prise de décision en collectif
- Identifier les risques de blocage, la façon d'y remédier et les précisions ou évolutions à apporter aux statuts
- Déterminer les différentes façons de faire évoluer la gouvernance au sein de l'association
- Identifier et savoir utiliser les sources d'informations juridiques et réglementaires disponibles

### **PROGRAMME**

#### **Les principes juridiques fondamentaux**

- Définition de l'association et cadre de la loi du 1er juillet et du décret du 16 août 1901 : principe de liberté
- Le contrat d'association : droit des contrats et particularités, capacité juridique et objet social

#### **Les organes de l'association et principes de rédaction des statuts**

##### **I - Les dirigeants et l'organe de direction, de gestion et de représentation**

- Pouvoirs, nombre de dirigeants, procès-verbaux et sanction des délibérations irrégulières
- Accès aux fonctions : conditions, capacité, mode de désignation, durée du mandat, rémunération
- Cessation des fonctions, vacance de fonctions
- Publicité du changement de l'équipe dirigeante
- Administrateur provisoire

##### **II – Les Assemblées générales**

- Attributions : Liberté d'association et répartition des pouvoirs, principes applicables dans le silence des statuts
- Composition et règles de convocation, tenue des assemblées, quorum, ordre du jour, débats et modalités de prise de décision
- Sanction des délibérations irrégulières

## THEME 2 – RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE DES ASSOCIATIONS ET DE LEURS DIRIGEANTS

**Durée : 6h**

**Date : 15 Juin 2017**

**Objectifs :**

- Identifier les différents processus de mise en cause de la responsabilité civile et pénale de l'association et de la responsabilité personnelle de ses dirigeants, et les sanctions éventuelles
- Déterminer les mesures de prévention des risques et d'organisations à mettre en œuvre au sein de son association : dans son fonctionnement, dans ses activités et dans ses rapports contractuels,
- Identifier les différents types de risques couverts par les assurances, le cadre juridique de leurs contrats
- Choisir une police d'assurance adaptée aux activités et aux différents participants
- Identifier et savoir utiliser les sources d'informations juridiques et réglementaires disponibles

### PROGRAMME

#### **Responsabilité civile et pénale des associations**

- Responsabilité civile, délictuelle et contractuelle
- Responsabilité de l'association envers ses membres et envers les tiers
- Obligation complémentaire de sécurité : de résultat ou de moyen
- Causes d'exonération, montant de la réparation et clauses limitatives de responsabilité
- Responsabilité pénale : Infractions imputables à l'association, exemples et sanctions
- Responsabilités civile et pénale cumulées

#### **Responsabilité civile et pénale des dirigeants associatifs**

- Responsabilité civile des dirigeants : envers l'association et envers les tiers
- Responsabilité financière et fiscale des dirigeants
- Responsabilité pénale des dirigeants

#### **Les Assurances**

- Méthode d'évaluation des risques
- Le contrat d'assurance : règles contractuelles et risques couverts
- Les assurances obligatoires et non obligatoires mais conseillées
- L'assurance des biens de l'association et la protection des personnes

## MODALITÉS D'INTERVENTION

### Méthodologie :

Notre méthodologie s'appuie sur une **pédagogie active favorisant les échanges et l'appropriation des connaissances et des savoir-faire**, dispensée au travers d'analyses de cas pratiques en groupe, de confrontations d'expériences, en alternance avec des apports théoriques et l'indication des cadres réglementaires applicables.

Un **document complet**, comprenant le support pédagogique, des schémas et tableaux repères, des références aux textes réglementaires et aux sources documentaires disponibles, **est remis aux participants, leur permettant ainsi de garantir une meilleure application des acquis au sein de leur structure et la possibilité de transfert des compétences entre bénévoles.**

Le formateur s'assure tout au long de la séance de la bonne compréhension et de l'acquisition par les participants des informations dispensées. Un questionnaire est rempli en fin de formation afin de parfaire cette évaluation, de préciser les besoins des bénéficiaires et d'améliorer les outils de la formation.

### Objectifs généraux de ces actions de formation sont :

- Acquérir les savoirs théoriques et pratiques nécessaire au développement et à la bonne gestion des associations à l'aide de méthodes pédagogiques actives
- S'outiller pour le bon développement du projet associatif
- Profiter des échanges d'expériences et permettre le transfert des compétences au sein des collectifs par la coopération entre les associations

### Publics :

Les bénéficiaires sont principalement les bénévoles réguliers exerçant des responsabilités ou sur le point de prendre des responsabilités au sein d'associations diverses.

**Intervenante :** Sylvie ROQUAIN, juriste et formatrice

**Locaux :** B.A.BALEX 84 rue Sylvabelle 13006 Marseille

**Contact :** [sylvie@babalex.org](mailto:sylvie@babalex.org) 06 34 27 6863 ou 09 51 78 26 82 /

## CONDITIONS TARIFAIRES

Ces modules sont financés par le Fond de Développement de la Vie Associative et sont donc gratuits pour les stagiaires, à la condition que nous réunissions 12 participants.

Dans le cas contraire, nous vous demanderons une participation libre.